

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 décembre 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 19h45.

Sont présents : le maire, M. Gaétan Fortier
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Mme Judith Allard	Mme Isabelle Roberge-Maltais
Mme Noëlle Thomas	M. Jean-Christophe René
M. Steve Leblanc	M. Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistant également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 152 et suivants du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

2025-12-187 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demandes de M. Jean-Daniel Carrier et Mme Valérie Gagnon
4. Avis de motion – Règlement #561 modifiant le règlement de zonage #453 (modification des zones C1, C2, C3, C4 et H8)
5. Embauche de 2 ressources à temps partiel au Centre Sportif
6. Acquisition par la municipalité d'une partie du lot #5 848 334 pour son projet d'aménagement d'un puits d'eau potable
7. Appui au projet de l'organisme COPERNIC – *Mon eau, mon puits, ma santé*
8. Période de questions
9. Clôture de séance

2025-12-188

Demandes de M. Jean-Daniel Carrier et Mme Valérie Gagnon

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 5 novembre 2025 de M. Jean-Daniel Carrier et Mme Valérie Gagnon dans laquelle les propriétaires du 545, rue Principale (Lot #6 077 353) demandent à la municipalité les éléments suivants :

- Serait-il possible que la rue de l'aréna soit prolongée jusqu'à la fin de notre terrain (lot #6 077 353) ?
- Est-ce que l'on pourrait enlever le « droit de passage » (ancienne entrée pour se rendre à l'aréna) qui est présentement sur notre terrain ?

CONSIDÉRANT QU'après analyse des 2 éléments demandés par M. Carrier et Mme Gagnon, les éléments suivants ont été pris en considération :

- Le prolongement de la rue de l'Aréna jusqu'à la fin du lot #6 077 353 permettrait aux propriétaires de subdiviser leur terrain et ainsi permettre la construction d'un immeuble qui respecterait la notion du frontage minimal requis sur une route conforme ;
- Le « droit de passage » traversant leur terrain en partant de la rue Principale jusqu'à la cour du Centre Sportif constituait, il y a quelques années, le seul et unique accès pour se rendre au Centre Sportif, autant en voiture qu'à pied. Toutefois, depuis la construction de la rue de l'Aréna, ledit « droit de passage » n'est pratiquement plus utilisé et le maintien actif de celui-ci viendrait mettre en péril le projet de subdivision du terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité confirme aux propriétaires son accord pour les 2 éléments suivants :

- La municipalité accepte de prolonger la rue de l'aréna jusqu'à la fin du lot #6 077 353;
- La municipalité accepte de retirer son « droit de passage » sur le lot #6 077 353.

2025-12-189

Avis de motion – Règlement #561 modifiant le règlement de zonage #453 (modification des zones C1, C2, C3, C4 et H8)

Le conseiller Jean-Christophe René donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #561 modifiant le règlement de zonage #453 (modification des zones C1, C2, C3, C4 et H8) afin de modifier les zones dans lesquelles la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » est autorisée.

Ce règlement aura notamment pour objets :

- D'interdire, dans les zones C1, C2, C3 et C4 la possibilité d'exercer l'usage de la classe « habitation multifamiliale (h3) ».
- D'agrandir la zone H8 à même une partie de la zone C2, cette dernière sera donc réduite.
- De rétrécir la zone H8 à même la zone P2, cette dernière sera donc agrandie.

2025-12-190

E mbauche de 2 ressources à temps partiel au Centre Sportif

CONSIDÉRANT le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires du Centre Sportif (40 heures/semaine selon l'horaire régulier et 76 heures/semaines lors du congé des Fêtes et de la relâche scolaire) ;

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité d'embaucher 2 ressources supplémentaires à temps partiel afin d'effectuer de la surveillance à l'aréna durant les heures d'ouverture au public pour les séances de patinage et hockey libre ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée afin combler ce besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'EMBAUCHER M. Anthony Coe et M. Justin Leblanc afin d'effectuer de la surveillance à l'aréna durant les heures d'ouverture au public pour les séances de patinage et hockey libre.

2025-12-191

A cquisition par la municipalité d'une partie du lot #5 848 334 pour son projet d'aménagement d'un puits d'eau potable

CONSIDÉRANT l'Entente signée avec les propriétaires en mai 2023 spécifiant les termes et conditions permettant de mener à terme la transaction pour l'acquisition du terrain ;

CONSIDÉRANT la réponse positive reçue de la CPTAQ le 14/11/2025 confirmant l'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'aménagement d'un puits municipal, d'une superficie approximative de 5 409 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 848 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité acquière, pour l'aménagement d'un puits municipal, de Mme Madeleine René, Mme Sylvie Picard, M. Jacques Picard et M. Marc Picard une partie du lot 5 848 334 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 5 409 mètres carrés (1.337 acres) ;

QUE le prix de la vente soit de **10,700\$ (DIX MILLE SIX SEPT CENT DOLLARS)**, soit un montant de 8,000.00\$/acre tel que spécifié dans l'Entente signée avec les propriétaires;

QUE Gaétan FORTIER et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation;

D'AUTORISER le transfert de fonds requis à la conclusion de cette transaction.

2025-12-192

Appui au projet de l'organisme COPERNIC – *Mon eau, mon puits, ma santé*

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la municipalité de l'organisme COPERNIC pour le dépôt de son projet *Mon eau, mon puits, ma santé*, projet déposé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds régions et ruralité (FRR) du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Projets d'Acquisition des Connaissances des Eaux Souterraines qui se sont déroulés au Centre-du-Québec (Bécancour, Nicolet-Saint-François, Montérégie-Est) ont démontré que l'eau souterraine de la région a un fort potentiel de dépassement des normes de potabilité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est primordial pour la santé des résidentes et résidents de notre municipalité approvisionnés par les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue pour notre municipalité une réelle opportunité de contribuer à l'amélioration de la santé de nos citoyens et citoyennes en mettant en place des mesures facilitant l'analyse de l'eau des puits privés;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement offert par COPERNIC permettra de promouvoir les bonnes pratiques, de faciliter l'accès aux analyses et leur interprétation et finalement, de guider les propriétaires aux prises avec une problématique de contamination vers la mise en place des solutions appropriées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue aux efforts des acteurs régionaux visant à assurer l'accès à une eau potable de qualité pour tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité appuie le projet *Mon eau, mon puits, ma santé* de l'organisme COPERNIC ;

QUE la Municipalité s'engage, en tant que partenaire, au déploiement du projet sur son territoire en participant aux activités de formation, de promotion et de soutien logistique des différentes campagnes.

Période de questions

À 19h52, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents à la période de questions. Aucune question n'a été reçue au cours de celle-ci.

2025-12-193

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19h53.

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, directeur général et
greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.